



Place de la Liberté
83210 LA FARLEDE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°108/PM/2020

Portant sur la réouverture du cimetière communal

Nous, Raymond ABRINES, Maire de la ville de LA FARLEDE,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu les décrets successifs du ministère des solidarités et de la santé en dates du 09, 14, 15, 16 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, établissant qu'il appartient au Maire de prendre le soin de prévenir, par des précautions convenables, les maladies épidémiques ou contagieuses,

Vu l'arrêté Municipal N°076/PM/2020

Considérant que la période de confinement se termine le **11 mai 2020,**

Considérant les mesures prises par la municipalité afin de fournir des masques de protection à la population,

Considérant qu'avec ses mesures individuelles de précaution, le cimetière communal n'a pas lieu d'être fermé,

A R R E T E

Article 1 - Le cimetière communal rue Jean Aicard est réouvert à partir du **11 mai 2020.**

Article 2 – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 076/PM.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,
Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à : - Monsieur le Préfet du VAR
- Monsieur le D.G.S.
- Monsieur le conseiller municipal délégué à la sécurité

Fait à La Farlède, le *05 mai 2020*

